

## BIODIVERSITE : PRÉSERVER ET SENSIBILISER

**Le brame, c'est d'abord le cri du cerf, mais c'est aussi l'ensemble des comportements des cerfs et des biches pendant la période de reproduction.** A la fin de l'été, les cerfs les plus âgés se rapprochent des biches, chassent les jeunes mâles et se disputent la suprématie sur les femelles. Au bout de quelques jours, le cerf dominant arrive à imposer son autorité sur la harde de biches. Tête haute, le cerf lance son cri rauque, martèle le sol du sabot, autant de parades destinées à éloigner ses concurrents.

**Naturalistes, observateurs, photographes et curieux en tous genres, restez le plus discrets possible pour ne pas déranger les cerfs. Écouter les cerfs bramant ne nécessite pas de les approcher au plus près, encore moins de les poursuivre ou de les éclairer.**



## SORTIE BRAME

Des sorties « Brame », organisées chaque année et encadrées par des spécialistes, permettent de découvrir cette période clé de la vie des cerfs en limitant tout risque de dérangement pour l'animal. **Renseignez-vous auprès des offices de tourisme de votre territoire.**

### A titre d'exemples :

- **En forêt de Bercé**, vous pouvez vous renseigner auprès de Carnuta, Maison de l'Homme et de la Forêt.

- **En forêt de Perseigne**, vous pouvez vous renseigner auprès de l'Office de tourisme Maine-Saosnois.

- **En forêt du Gâvre** vous pouvez vous renseigner auprès du Musée Benoit – Maison de la forêt.

## PÉRIODE DE BRAME : RESPECT ET QUIÉTUDE SONT DE RIGUEUR !



Accouplement, combat, surveillance, etc., la période du brame est éprouvante pour les cerfs, et sensible à tout dérangement... / F. Bezet @

**De septembre et mi-octobre, un cri profond résonne en forêt... Il s'agit du brame du cerf qui annonce la saison des amours. Tête haute et dressée, le cerf brame pour signaler sa présence...**

Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent pour assurer la quiétude des animaux dans les forêts domaniales de la région. L'ONF des Pays de la Loire rappelle ici quelques règles pour contribuer à préserver les richesses faunistiques des massifs forestiers.

### LE BRAME, UNE PÉRIODE CRUCIALE POUR LES CERFS

**La période du brame est particulièrement sensible pour les cerfs. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement peut en effet perturber leur comportement, voire empêcher leur reproduction.**

En effet, il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe, et une présence humaine, un effluve, suffisent pour le rompre... Chaque année, de nombreux curieux et passionnés se pressent en forêt, pour entendre les sons émis par ces grands animaux.

Si vous choisissez de venir en forêt à cette période pour écouter le brame, l'ONF rappelle qu'il est nécessaire de respecter ces règles pour ne pas perturber le cycle des grands cervidés :

- Ne vous écartez pas des **chemins forestiers autorisés** ;
- Soyez **le plus discret possible** : ni lampe de poche, ni flash (article R428-9 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller de 135 à 750 euros) ;
- Ne cherchez pas à vous approcher des animaux. Le brame doit être avant tout une période d'écoute. **Les cerfs peuvent se montrer très agressifs et représentent un danger pour les personnes trop curieuses...** Contentez-vous de les écouter ;
- N'emmenez **pas votre chien, même tenu en laisse** !

## L'ONF EN PAYS DE LA LOIRE : UN PATRIMOINE GÉRÉ DURABLEMENT

L'ONF gère plus de 40000 hectares de forêts publiques, appartenant principalement à l'Etat.

Les forestiers de l'ONF rédigent pour chaque forêt un plan de gestion qui priorise les enjeux entre la **biodiversité**, la **production de bois**, les **besoins sociaux** (accueil du public, paysage, captage d'eau) et la **protection contre les risques naturels**. Chacun de ces axes constitue un terme de l'équation à équilibrer pour assurer la mise en œuvre d'une gestion multifonctionnelle efficace.



Selon les contextes, cette gestion durable des forêts s'adapte aux enjeux locaux et régionaux : un juste équilibre entre écologie, accueil et économie. Ils seront orientés vers la protection générale des milieux naturels et une amélioration des conditions d'accueil du public, comme c'est le cas dans les **forêts littorales de Vendée** ; vers la production de bois et la protection générale des milieux, c'est le cas dans **certains massifs du Maine et Loire** ; vers la production de bois de qualité et l'accueil du public, enjeux que l'on trouve en **Loire-Atlantique ou en Sarthe**.

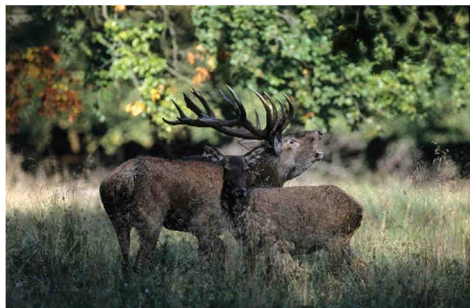
Découvrez sur [onf.fr](https://www.onf.fr) toutes les actualités régionales « Pays de la Loire » ici :

<https://www.onf.fr/onf/recherche/+6f:onf-en-pays-de-la-loire.html>

## UNE VIGILANCE ACCRUE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Pour éviter d'avoir à déplorer des comportements déplacés, les routes forestières traditionnellement fermées à la circulation **feront l'objet d'une attention toute particulière** en cette période de brame également, et ce du 1er septembre au 15 octobre. Une **campagne de sensibilisation** est également diffusée auprès des partenaires locaux de l'ONF et au sein des massifs. Le visuel se trouve en page 3 de ce communiqué de presse.

Tout contrevenant sur les routes fermées (circulation et stationnement) s'expose à une contravention (Art R 163-6 du code forestier, 135 euros). Ces mesures sont prises pour assurer la préservation de la biodiversité biologique présente en forêt.



L'ONF remercie le public pour son respect et sa compréhension concernant ses actions en faveur des grands mammifères.

## POUR EN SAVOIR PLUS :



Corentin **LEVESQUE**  
Responsable Unité territoriale  
**Loire-Atlantique / Maine-et-Loire**  
Email : [corentin.levesque@onf.fr](mailto:corentin.levesque@onf.fr) Tél : 06 66 84 36 04



Hervé **DAVIAU**  
Responsable Unité territoriale  
**Sarthe / Mayenne**  
Email : [hervé.daviau@onf.fr](mailto:hervé.daviau@onf.fr) Tél : 06 11 13 15 35



Christophe **ROLLIER**  
Responsable Unité territoriale  
**Vendée**  
Email : [christophe.rollier@onf.fr](mailto:christophe.rollier@onf.fr) Tél : 06 87 86 43 83



# BRAME : RESPECT ET QUIÉTUDE SONT DE RIGUEUR

C. Pochard / crédit ONF

## SAISON DES AMOURS

Entre septembre et octobre, un cri profond résonne en forêt. Il s'agit du brame du cerf qui annonce la saison des amours. Tête haute et dressée, le cerf brame pour signaler sa présence... Pendant cette période, des précautions particulières s'imposent pour assurer la quiétude des animaux. Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, le moindre dérangement peut en effet perturber leur comportement, voire leur reproduction. Il faut plusieurs heures pour que le cérémonial s'installe, et une présence humaine, un effluve, suffisent à le rompre.

## RESTONS DISCRETS

**Naturalistes, observateurs, photographes et curieux en tous genres, restez le plus discrets possible pour ne pas déranger les cerfs.** Écouter les cerfs bramant ne nécessite pas de les approcher au plus près, encore moins de les poursuivre ou de les éclairer (ce qui est interdit par la loi). Pour éviter d'avoir à déplorer des comportements déplacés, des mesures temporaires de fermeture de routes forestières peuvent être prises à cette période dans les forêts domaniales. Si vous choisissez de venir en forêt à cette période pour écouter le brame, l'ONF rappelle qu'il est nécessaire de respecter ces règles pour ne pas impacter les grands cervidés :

- Ne vous écartez pas des chemins forestiers autorisés ;
- Soyez le plus discret possible : ni lampe de poche, ni flash (article R428-9 du Code de l'Environnement, amende pouvant aller de 135 à 750 euros) ;
- Ne cherchez pas à vous approcher des animaux. Les cerfs peuvent se montrer très agressifs et représentent un danger pour les personnes trop curieuses. Contentez-vous de les écouter ;
- N'emmenez pas votre chien, même tenu en laisse.

.....

**Les routes fermées à la circulation feront l'objet d'une attention toute particulière en cette période de brame et ce, du 1er septembre au 15 octobre.** Tout contrevenant (circulation et stationnement) s'expose à une contravention (Art R 163-6 du code forestier ; 135 euros). Ces mesures sont prises pour assurer la préservation d'une part de la biodiversité biologique présente en forêt.

L'ONF vous remercie de votre compréhension.